

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-06-153

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-neuf novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Adhésion à la Société
Coopérative d'Intérêt
Collectif (SCIC)
Anonyme CEEBIOS**

Siégeaient à l'assemblée :

**Séance du :
19 NOVEMBRE 2020**

Nombre de Délégués :

- **En exercice :** 44
- **Présents :** 34
- **Représentés :** 9
- **Votants :** 43
- **Absents :** 10

Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BLOT Laurent	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOULANGER Damien	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CURTIL Benoît	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame PIERA Pascale
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame SIBILLE Elisabeth
Madame JAUNET Christel	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LAPIE Dominique	Madame TONDELLIER Viviane

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

**Date de convocation :
12 NOVEMBRE 2020**

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame BENOIST Magalie donne pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur FROMENT Daniel donne pouvoir à Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
Monsieur GUEDRAS Daniel donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur LEFEVRE Sylvain donne pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale
Madame LOZANO Michelle donne pouvoir à Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur NOCTON Laurent donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur REIGNAULT Patrice donne pouvoir à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

**Secrétaire de séance :
LAURENT BLOT**

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur PATRIA Alexis (non excusé)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 34 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que la ville de Senlis a initié la création, sur son territoire, d'un centre d'excellence et d'innovation technologique, mêlant recherche et industrie, dédié à une approche émergente, et a procédé, pour ce faire, à plusieurs études de faisabilité et à la consultation des experts et parties prenantes au projet.

Depuis sa création l'association CEEBIOS a lancé ses activités consistant à assurer le développement du Biomimétisme en France et dans le monde, sur le site Ordener, à travers des travaux de recherches et développement (« R&D »), de formations mais également à travers la création envisagée de Centres.

Le CEEBIOS s'est développé autour de six axes principaux, avec des résultats notables, tels que communiquer et influencer, fédérer le réseau de compétences en biomimétisme, contribuer à la formation, accompagner les projets innovants, développer les outils méthodologiques et de gestion de la donnée, contribuer au développement de plateformes et démonstrateurs.

Le CEEBIOS a depuis son origine une dimension internationale, de par notamment son implication dans le réseau informel Biomimicry Alliance, sa participation à des conférences et congrès internationaux, sa participation aux instances de normalisation internationale (ISO) sur le développement de normes sur le biomimétisme, sa participation à des comités d'orientation ou d'évaluation européens, sa participation à des projets de recherche européens, puis l'accueil de délégations étrangères et leur mise en relation avec le réseau de compétences national.

Après une première phase, de 2014 à 2020, d'actions de sensibilisation, de formation, de transfert de connaissances et d'appui à l'émergence de projets, le principal enjeu futur du CEEBIOS est de continuer à accompagner la recherche académique et les filières industrielles dans l'étape suivante de déploiement d'innovations biomimétiques : passer de l'étude à la solution innovante, en mutualisant des moyens scientifiques et techniques conséquents au service de l'intérêt collectif des filières, à travers le développement des axes « Développer les outils méthodologiques et de gestion de la donnée » et « Contribuer au développement de plateformes et démonstrateurs ».

La forme associative actuelle présente un certain nombre de limites, notamment pour constituer des fonds propres face à des moyens scientifiques et techniques à développer et pérenniser, ainsi que pour intégrer plus largement les différents acteurs de l'écosystème à sa gouvernance.

C'est pourquoi, suite aux réflexions menées depuis juin 2019, le Bureau, les administrateurs, les membres adhérents, et les partenaires clés de l'association, dans le cadre du Plan Stratégique 2030, ont affirmé leur volonté de poursuivre l'objectif de l'association de préfiguration au sein d'un projet coopératif élargi potentiellement à l'ensemble des parties prenantes concernées, afin d'effectuer un changement d'échelle indispensable au déploiement de l'innovation biomimétique sur le plan national, et de contribuer ainsi fortement à la transition écologique et sociale.

L'ambition principale du CEEBIOS est de devenir un Centre d'Innovation Ouverte et Responsable en Biomimétisme, avec pour principale mission d'activer et catalyser l'émergence d'innovations responsables bio-inspirées dans tous les secteurs.

Aussi, il continuera à développer ses activités autour des six axes mentionnés supra, en s'assurant de leur déploiement sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, face à la technicité croissante des innovations, face à la complexité de l'imbrication des échelles (matériaux, composants, produits, systèmes), face à l'intégration progressive des usages (design thinking), et, tout particulièrement, face à la difficulté de croiser sciences du vivant et ingénierie technique de plusieurs domaines, il devient indispensable de créer des actifs scientifiques et technologiques communs, mobilisables au service de projets collaboratifs innovants des acteurs de la recherche, de l'industrie, des collectivités et de la société civile - et notamment des plateformes technologiques dédiées à l'innovation biomimétique.

Ces actifs technologiques, tout comme les autres actifs développés par le CEEBIOS tels que la création et l'animation de l'écosystème, la sensibilisation et formation des acteurs privés et publics, la veille et les états de l'art thématiques et sectoriels, ou le développement méthodologique, doivent être développés avec et au service du plus grand nombre d'acteurs de l'écosystème d'innovation biomimétique, afin de garantir une large diffusion des bonnes pratiques jusque dans les comportements individuels eux-mêmes : c'est toute la dimension de l'intérêt collectif et de l'utilité sociale du projet.

Ainsi, le projet coopératif vise à intégrer parmi ses associés et dans sa gouvernance, des catégories d'acteurs, impliqués dans le développement et l'utilisation du biomimétisme, tels que des salariés, des établissements de recherche et d'enseignement, centres techniques, centres de ressources technologiques et centres d'expertise, l'Etat, les collectivités territoriales et leurs opérateurs et agences, des entreprises, en distinguant Grands Groupes, ETI, PME et TPE, pour garantir l'égalité d'accès au sociétariat, des établissements financiers et assurances, donateurs et mécènes, notamment ceux impliqués dans la transition, des organisations et syndicats professionnels, représentants des filières, des pôles de compétitivité et autres clusters œuvrant à la transition, des représentants de la société civile tels qu'associations à but non lucratif, ONG, et autres organisations d'intérêt général ou reconnues d'utilité publique, ainsi que des experts individuels et autres catégories de personnes physiques.

Enfin, le CEEBIOS ambitionne à terme de (co)développer un réseau international de compétences, en axant ses efforts sur trois dimensions en termes de niveau d'excellence, de génération de collaborations internationales, et de réponse à des projets ambitieux, notamment de grands groupes internationaux.

Les valeurs portées par le projet coopératif sont le respect concomitant de la personne humaine et de l'environnement, dans une approche où l'activité économique s'inscrit au service des sociétés humaines, et au sein des limites de la biosphère, telle qu'a pu le théoriser René Passet.

Dès lors, la réduction de l'empreinte écologique des activités anthropiques, voire la régénération du vivant, à travers la démarche d'innovation biomimétique, qu'elle soit technologique, économique, organisationnelle ou sociétale, sont une priorité absolue pour les porteurs du projet.

A ce titre, les associés actuels et futurs s'engagent à mettre le biomimétisme au service du vivant, en agissant "par, avec et pour le vivant" dans toutes ses dimensions, selon les termes du Manifeste « Pour un biomimétisme au service de la vie », d'Emmanuel Delannoy, dont le CEEBIOS est co-auteur, qu'ils seront invités à signer.

Par ailleurs, les associés déclarent adhérer à des valeurs coopératives fondamentales.

En qualité d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se doit d'accompagner cette évolution en poursuivant sa participation à cette nouvelle structure sous la forme de souscription de parts sociales.

Cette évolution pourra ainsi rendre possible la réalisation de plateformes technologiques dédiées à l'innovation biomimétique sur le site du quartier Ordener, comme par exemple une plateforme de prototypage de matériaux et solutions bio-inspirés.

Le montant de l'engagement de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise s'élève à 24 000 euros, réparti sur trois exercices à hauteur de 8 000 € par an, avec un 1^{er} versement devant avoir lieu avant le 30 novembre prochain.

Délibération

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment son article L.2121-29 ;

Vu les statuts de l'association CEEBIOS ;

Vu le projet de transformation des statuts du CEEBIOS en Société de Coopération d'Intérêt Collectif (SCIC) ;

Considérant la nécessité de délibérer la participation de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au capital social du CEEBIOS ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION » (Monsieur CHARRIER Philippe), les membres du Conseil Communautaire décident :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Anonyme CEEBIOS, en cours de création, en qualité d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Catégorie 6) ;
- **D'AUTORISER** la souscription de 120 parts sociales de 200 euros chacune, soit pour un montant total de 24 000 euros, réparti sur trois exercices à hauteur de 8 000 € par an ;
- **D'APPROUVER** le projet de statuts annexé de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Anonyme CEEBIOS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir dans la mise en œuvre du présent, incluant les éventuels avenants.
- **D'INSCRIRE**, annuellement, au budget principal les crédits correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le 19 novembre 2020
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume MARECHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise